

---

CAEN , le 19 juin 2019

Suite à la lecture de la presse en septembre 2018, j'ai saisi seule la CCI de Normandie. J'ai été convoquée à une expertise mi mai devant deux experts nommés par la CCI.

Lors de l'expertise, j'ai eu la mauvaise surprise de me retrouver face à ces deux experts mais surtout face à trois représentants du Laboratoire BAYER (1 avocat et 2 médecins).

Tout le monde autour de la table était surpris que je me présente seule à cette expertise.

Je me suis sentie gênée et seule face à toutes ces personnes, agressée et remise en cause. On m'a demandé un grand nombre de pièces complémentaires.

Je suis sortie dépitée et étonnée que l'ONIAM organise des procédures qui peuvent se retourner contre les victimes. J'ai eu l'impression que tout le monde était contre moi.

Je déconseille formellement aux femmes victimes d'Androcur de se saisir seule, les CCI, et surtout d'aller seule en expertise.

Je vous encourage à consulter l'association AMAVEA et sa présidente Madame MIGNATON, elles sauront répondre à vos questions et vous diriger vers les bonnes personnes.

